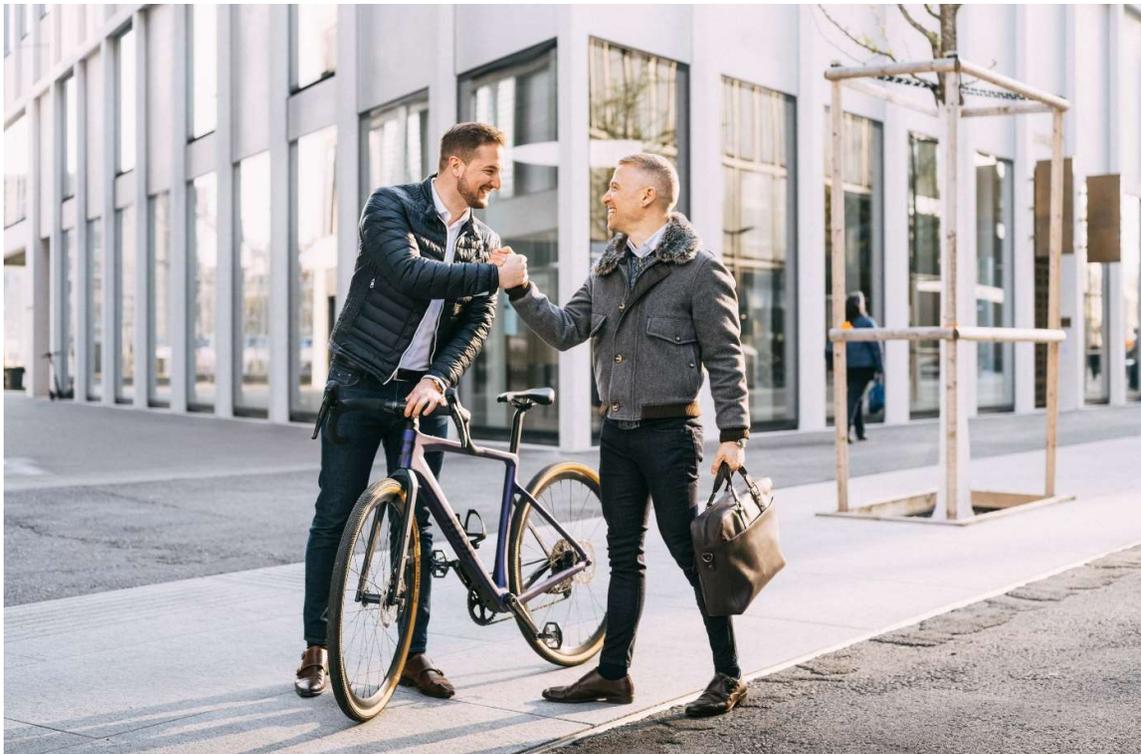


Banque Migros – le partenaire idéal



La Banque Migros se distingue par des conditions conviviales à l'égard de sa clientèle. Nous nous engageons activement pour faire profiter nos clientes et clients de taux préférentiels et de frais avantageux. Fondée par Gottlieb Duttweiler en 1958, la Banque Migros fait partie aujourd'hui des banques leaders en Suisse.

La confiance des clients ainsi que la sécurité représentent le principal capital d'une banque. Avec plus de 60 ans d'histoire, la Banque Migros a démontré qu'elle est digne d'une confiance durable. Plus de 800'000 clients profitent de cette fiabilité mise à l'épreuve jour après jour.

Notre objectif est d'être un partenaire de premier choix pour toi également.

Points importants concernant l'embauche

(sous réserve de modifications)

Caisse de pension

Assurance complète: prestations de la caisse en vertu du règlement. Les prestations de retraite, d'invalidité ou de décès sont largement supérieures aux montants prescrits par la loi.

Vacances

Droit à 5 semaines par année civile, 6 semaines jusqu'à 20 ans révolus. 6 semaines à partir de la 21e année de service ou du 50e anniversaire. 7 semaines à partir de la 31e année de service ou du 60e anniversaire. Les cadres bénéficient d'une semaine de vacances payées supplémentaire. En plus, chaque année civile, tous les collaboratrices/collaborateurs ont en général le droit d'acheter une à deux semaines de vacances supplémentaires.

Boutique de la Banque Migros

La Boutique de la Banque Migros offre de nombreuses possibilités de se faire plaisir sans compromettre l'état de ses finances. La Banque Migros prend en charge tes dépenses jusqu'à concurrence d'un montant défini dans les domaines suivants: loisirs et vacances, cours, fitness et bien-être, ainsi que culture et abonnements. Cette offre s'adresse aux employé(e)s qui ne sont pas cadres ou membres de la direction.

Contributions pour garde d'enfants

La Banque Migros soutient les familles, les mères et les pères, en participant aux frais de garde des enfants à l'extérieur en leur versant jusqu'à 300 francs par enfant et par mois.

Conditions préférentielles

Comptes personnel, de placement et prêts hypothécaires à taux préférentiels, gratuité de la carte de crédit et de la carte Maestro, gratuité des dépôts, conditions préférentielles sur les assurances Generali (10 à 25%) et AXA Winterthur (10 à 15%), points Cumulus additionnels, indemnités repas (180 francs par mois), conditions préférentielles sur les assurances maladie complémentaires, etc.

Congé sabbatique

La Banque Migros soutient les collaboratrices/collaborateurs qui souhaitent faire une pause de deux à quatre mois après cinq ou sept ans de service. En cas de congé sabbatique après sept ans, les collaboratrices/collaborateurs profitent en outre de deux semaines de vacances supplémentaires.

Cadeau d'ancienneté

Tous les 5 ans, possibilité de choisir des jours de vacances supplémentaires et/ou le cadeau sous forme d'argent (rémunéré généreusement).

Congé de maternité et de paternité

La collaboratrice a droit à un congé de maternité payé pendant 18 semaines. Il est possible de choisir entre différentes variantes de revêtement. A l'occasion de la naissance d'un propre enfant, il est accordé au père d'un congé payé de quatre semaines, et à sa demande, un congé supplémentaire non payé jusqu'à quatre semaines.

Formation et perfectionnement

La Banque Migros soutient activement les efforts de formation et de perfectionnement de ses collaboratrices/collaborateurs en prenant en charge une partie des frais de formation interne et externe dès lors que celle-ci est susceptible de contribuer à améliorer l'exercice de la fonction actuelle ou future. Il existe en outre la possibilité de convertir de certains jours de vacances avec un supplément de temps pour la formation professionnelle.

Accident

Couverture contre les accidents professionnels et non-professionnels (médecin, pharmacie, couverture illimitée des frais hospitaliers durant 5 ans, en division privée). La prime ANP de 0,7% est à la charge des collaboratrices/collaborateurs.

Maladie

Les collaboratrices/collaborateurs perçoivent des indemnités journalières correspondant à l'intégralité de leur salaire net à partir du 1^{er} jour de la maladie et durant 730 jours, sur présentation d'une attestation médicale d'incapacité de travail. Prime collaboratrices/collaborateurs 0,9%.

Armée

L'employeur verse le salaire complet durant 4 semaines par année civile. Les services de longue durée (école de recrues et services de promotion) sont régis par des règlements spéciaux.

Assurance risque décès

Pour les employé(e)s marié(e)s et pour tou(te)s les employé(e)s ayant des enfants à charge de moins de 18 ans ou suivant une formation (jusqu'à 25 ans). Primes à la charge de la banque.

CCNT/CEME

Pendant la durée de leurs rapports de travail, les collaboratrices/collaborateurs sont soumis(es) à la Convention collective nationale de travail (CCNT) du Groupe Migros et des conventions additionnelles qui s'y rapportent. Les dispositions correspondantes sont directement applicables tant qu'elles sont valides. Toute disposition contraire en faveur des collaboratrices/collaborateurs demeure dans tous les cas réservée. Les cadres et membres de la direction sont soumis aux Conditions d'engagement des membres de l'encadrement (CEME).

Les réglementations déterminantes sont la Convention collective nationale de travail, les Conditions d'engagement des membres de l'encadrement ainsi que les contrats de travail individuels en vigueur.

Embauche

Les trois premiers mois constituent la période d'essai.

Temps de travail

41 heures par semaine. Temps de travail flexible (horaire variable, en fonction des tâches). Des aménagements individuels peuvent exister en fonction des départements.

Zurich, Avril 2024